

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-
UNIVERSITAIRE DE KAMENGE**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN
PASSATION DES MARCHES**

Février 2025



Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. N° 27, tél: (+257) 22 2294 50
Email: info@mesrs.gov.bi/www.menrs.gov.bi



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conformément au programme hautement prioritaire du Gouvernement, dans le but de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire universelle des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris), le Gouvernement de la République du Burundi a contracté une dette auprès de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique et au Fonds Saoudien de Développement. Ce prêt servira à mettre en œuvre le Projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de KAMENGE.

2. PRESENTATION DU PROJET.

1° Les objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de la Santé au Burundi 2016-2025 (PNS 2016-2025) qui s'inspire du Plan National de Développement 2018-2027 qui place la santé et le bien-être de la population burundaise au cœur du développement du pays.

Le projet vise généralement à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire large des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris). Il s'inscrit également dans les axes prioritaires de la stratégie 2030 de la BADEA et du huitième plan quinquennal 2020-2024, notamment le pilier du développement des infrastructures.

En particulier, le projet vise la réalisation des objectifs principaux suivants :

- Réduire la mortalité maternelle et néonatale ;
- Réduire la mortalité infantile et juvénile ;
- Réduire les décès dus aux maladies chroniques et non transmissibles ;
- Renforcement du système de santé ;
- Augmenter l'offre et améliorer la qualité des soins de santé pour la population hospitalière ;
- Améliorer l'offre de soins en assurant son accessibilité et sa proximité ;
- Améliorer la couverture sanitaire en infrastructures et équipements pour qui répondent aux normes nationales et internationales ;



- Augmenter les capacités d'accueil pour former les cadres humains dans le domaine de la santé ;
- Développement des capacités pour la recherche en santé ;
- Formation du personnel médical.

2° Les activités proposées

Les activités proposées dans ce Projet se déclinent en 6 composantes principales :

a) Travaux de génie civil et annexes

Ces activités comprennent :

- La construction de trois blocs dont chacun comprend 5 niveaux de superficie de 31395 m² qui comprendra la consultation externe, l'administration, les services d'imagerie et de stérilisation, l'hôpital de jour, le service des urgences, la consultation pédiatrique et de maternité (service de maternité), le laboratoire (pour les prélèvements) les locaux techniques (salle oxygène, salle collective + les services d'appui (réservoir carburant + transformateur, réservoir eau), 6 salles des blocs opératoires, pôle mère enfant obstétrique et un centre d'hospitalisation ;
- Réhabilitation et reconversion des bâtiments existants de superficie 10 625 m²) comprenant l'administration (à transformer en pharmacie), l'orthopédie (à transformer en cuisine), les stocks de pharmacie (à transformer en buanderie), locaux techniques (à transformer en salle de soins), salles vides (à transformer en salle d'endoscopie), service d'obstétrique (transformer en laboratoire), blocs opératoires (à transformer en service de dialyse), salle de stérilisation (à transformer en salle de réanimation), salle de réanimation (à transformer en hôpital de jour pour petites intervention), l'Imagerie (à transformer en banque de sang), la faculté de Médecine (à transférer au Département de Maladies Infectieuses), et les terrasses à transformer en Services ORL, Chimiothérapie et Ophtalmologie.
- Réhabilitation du bâtiment de la pharmacie et des laboratoires d'une superficie totale de 2001 mètres carre, et les transformer en faculté de médecine provisoire ;
- Démolition de la morgue existante et construction d'une nouvelle morgue ;
- Déplacement des panneaux photovoltaïques ;
- Réalisation de Voiries et Réseaux Divers (VRD) ;
- Construction d'un château d'eau et réalisation d'un forage ; réalisation d'une clôture d'environ 380 mètres linéaires ;
- Aménagement d'espaces verts ;
- Réalisation de 3 Postes de transformation ;



- Fourniture et acquisition de 3 Groupes électrogènes, 2 Montes malades ; et 1 Monte-charge ;
- Eclairage extérieur

b) Acquisition d'équipements :

- La fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, et fournitures de mobilier médical et non médical pour les différents services conformément aux spécifications établies par le Ministère de la santé publique (y compris la formation à leur utilisation) ;
- Fourniture d'équipements spécialisés pour la cuisine et la buanderie ;
- Mise à disposition de 3 ambulances et d'un minibus de 30 places pour le transport des travailleurs.

c) Appui à l'Unité d'Exécution du projet (UEP)

Il comprend :

- La fourniture du mobilier et des équipements nécessaires au fonctionnement des bureaux de l'UEP (8 bureaux et 8 climatiseurs) ; 2 photocopieurs, 2 imprimantes, micro-ordinateurs portables, u ordinateur de bureau, 2 cameras, 1 vidéo projecteur, 1 modem pour connexion internet ; l'acquisition de deux véhicules Pick-Up tout terrain, (Une sera dédiée à l'Expert Arabe) ;
- Les primes d'incitation pour les membres de l'UEP ;
- Frais de fonctionnement et salaires pour les membres de l'UEP (pris en charge par l'état) ;
- Services d'un expert arabe en appui à l'UEP du projet, spécialisé dans la gestion de projets de conception de bâtiments et ayant une grande expérience dans la conception et la supervision de l'exécution de projets similaires. Les intervention de l'expert comprennent également la formation des ingénieurs et des technicien de BISEM et de ladite unité dans ses domaines d'interventions.

Ce Projet sera mis en œuvre à travers une Unité d'Exécution du Projet (UEP) créée ; sein du Bureau des Infrastructures et de la Maintenance des Equipements et placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. Pour atteindre les objectifs préfixés, le Projet se propose de recruter un Spécialiste en Passation des Marchés dont les responsabilités et le profil sont définis dans présents Termes de Référence. Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, il est chargé d'appuyer l'UEP et les agences d'exécution.



3. NATURE ET ETENDUE DE LA MISSION.

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet de Réhabilitation et Équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de KAMENGE, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) aura les missions ci-après :

- (a) Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- (b) Mettre en place les instruments de base de la passation des marchés dans le respect strict des procédures nationales ;
- (c) Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet dont le plan de passation des marchés et sa mise à jour périodique ;
- (d) Superviser la formation des partenaires sur les procédures de passation de marchés ;
- (e) Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

Plus précisément, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés sera :

- (a) Responsable de la mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.
- (b) Responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
 - (i) Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'Unité d'Exécution du Projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
 - (ii) Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions préparés par les services techniques devant être soumis à la non-objection ;
 - (iii) Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis a manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons ;
 - (iv) Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
 - (v) Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques ;
 - (vi) Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation



des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;

- (vii) Être l'interlocuteur de la BADEA pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non-objections du bailleur ;
 - (viii) Assister les Unités techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non-objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et
 - (ix) Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
 - (x) Veiller à ce que les décisions de passation des marchés respectent les accords convenus ;
 - (xi) Contribuer à la résolution de tout problème de passation des marchés qui pourrait survenir ;
 - (xii) Assurer la planification des activités et le suivi des dossiers de marchés pour éviter tout retard dans le processus de passation, d'attribution, de signature et d'exécution des marchés ;
 - (xiii) Coordonner sa mission avec le Spécialiste en Gestion Financière et Comptable du Projet afin de s'assurer que la passation des marchés s'intègre parfaitement dans la planification et la gestion des fonds ;
 - (xiv) Former et coacher les personnels clés de l'UEP et des services techniques.
- (c) Planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services de consultants et de biens et travaux et Services Autres que les Services de Consultants ;
- (d) Responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'Unité d'Exécution du Projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet ;
- (e) Contribuer au processus d'amélioration permanente des solutions pour les aspects de passation des marchés et fournir des inputs pour les manuels correspondants ;
- (f) Exécuter toutes tâches lui confiées par le Coordonnateur de l'UEP du Projet en relation avec les tâches définies dans ses TDR.

Dans sa mission au sein de l'équipe, le (la) Spécialiste de la Passation des Marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

- a) La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;



- b) L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- c) La réponse aux commentaires de la BADEA et de tout autre bailleur de fonds ;
- d) Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- e) L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ; et
- f) L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

4. DESCRIPTION DETAILLÉE DES TÂCHES DU (DE LA) SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Les tâches du (de la) Spécialiste en Passation des Marchés consisteront à :

- 1) Préparer et coordonner la Planification de la Passation de Marchés (PPM) comprenant les travaux, fournitures, Services autres que les services de consultants et les Services de consultants ;
- 2) Préparer chaque année du projet le Plan de Passation des Marchés ;
- 3) Former les personnels clés à la prise en main du système de classement et d'archivage tel que préconisé par le bailleur ;
- 4) Développer un mécanisme de suivi de la passation des marchés, y compris des délais, afin de pouvoir identifier rapidement les sources potentielles de retard, d'en informer le Coordonnateur et de proposer des solutions pour les résoudre ;
- 5) S'assurer de la qualité des spécifications techniques et des Termes de Référence produits par les experts sectoriels de l'UEP, des agences d'exécution et de tout autre partenaire de la mise en œuvre du Projet ;
- 6) Rédiger et/ou superviser la rédaction des demandes de manifestation d'intérêt pour le recrutement des Consultants et d'en assurer la publication dans la presse nationale et/ou internationale si cela s'avère nécessaire selon le montant estimé et la complexité du marché ;
- 7) Préparer et/ou superviser la préparation des Dossiers de Présélection, les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les Demandes de Cotation (DC) et les Demandes de Propositions (DP) ;
- 8) Faire publier les avis généraux, avis spécifiques et demandes de manifestations d'intérêts pour recevoir les expressions d'intérêts pour les services de Consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offre de travaux et de fournitures et des services autres que les services de Consultants ;
- 9) Assurer le suivi de la publication des avis spécifiques d'appels d'offres dans les supports appropriés ;
- 10) Participer aux commissions d'ouvertures de plis, aux évaluations des offres, aux



- attributions de marchés, afin de pouvoir conseiller utilement les acteurs impliqués dans la passation des marchés et en être rapporteur ;
- 11) Programmer et préparer les sessions des commissions de passation de marchés, y compris l'inscription dans l'ordre du jour des étapes du processus d'évaluation des offres (ouverture des plis, évaluations et attributions) ;
 - 12) Assurer l'encadrement ou éventuellement le secrétariat des comités d'analyse, avec voix non délibérative et s'assurer que toutes les décisions liées à la passation et à l'exécution des marchés ont respecté les règles convenues ;
 - 13) Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des membres compétents de l'Administration si nécessaire ;
 - 14) Préparer les demandes d'Avis de Non-Objection (ANO) à adresser aux bailleurs ;
 - 15) Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient approuvés, visés et notifiés dans les meilleurs délais ;
 - 16) S'assurer que les résultats des appels d'offres sont publiés dans les délais prescrits après les attributions des marchés, et que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ;
 - 17) S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés ;
 - 18) Ouvrir et tenir à jour un répertoire des Entreprises, des Fournisseurs, des Consultants et prestataires de services autres que les services qualifiés au cours de la vie du projet ;
 - 19) Etablir la situation des marchés chaque mois assorti d'un plan d'actions qui dégage les responsabilités de toutes les parties prenantes, ainsi que les délais d'exécution ;
 - 20) Préparer les rapports trimestriels sur la situation des marchés et contribuer à l'élaboration du Rapport de Suivi Financier (RSF) sur les aspects de passation des marchés
 - 21) Assurer le suivi des demandes d'avis de non-objection auprès de la Banque ;
 - 22) Conseiller les experts sectoriels et le Coordonnateur dans la compréhension et la rédaction de tout courrier entrant ou sortant ayant des aspects de passation des marchés ;
 - 23) Prendre toutes les dispositions utiles à la bonne supervision de l'exécution des marchés, en tenant compte de leurs spécificités et apporter les conseils appropriés dans l'exécution des marchés et surtout en ce qui concerne la résolution des différends qui pourraient survenir ;
 - 24) Appuyer l'organisation de la commission de réception des fournitures, de travaux et des différentes prestations ;
 - 25) S'assurer que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux



- endroits et aux dates précisés conformément aux dispositions des marchés ;
- 26) Participer à l'élaboration de la mise à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes du Projet.
 - 27) Organiser et réaliser des sessions de formation en interne selon une périodicité à convenir avec le Coordonnateur pour autonomiser à terme, l'UEP et les Agences d'Exécution dans la correcte application quotidienne du code des Marchés publics
 - 28) Exécuter toute tâche ou mission liée à la passation de marchés demandée par le Coordonnateur.

5. INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION.

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client (incompatibilités avec certaines fonctions d'exécution) en raison de son rôle de conseiller dans les décisions de passation des marchés et de sa forte implication dans l'élaboration des dossiers de marchés, le(la)Spécialiste Passation de Marchés :

- (a) Ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation, ni de la Commission des Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant appuyer le secrétaire de la Commission des Marchés et rédiger les Procès-Verbaux ;
- (b) Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- (c) Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

Le (la) SPM ne doit pas percevoir de jetons de présence aux différentes commissions ou sous-commissions auxquelles il/elle sera appelé à participer. Toute prestation externe du (de la) Spécialiste en Passation de Marchés devra recevoir une autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec l'UEP.

6. RESPONSABILITE DANS LE TRANSFERT DE COMPETENCES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le (la) Spécialiste en Passation de Marchés définira et mettra en application sous la supervision du Coordonnateur, un programme de renforcement des capacités des staffs clés de l'UEP et des Agences d'Exécution éventuelles.



7. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

7.1. Durée du contrat

Le contrat sera de douze (12) mois avec une évaluation annuelle. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera de deux ans après Avis de non-objection des bailleurs.

7.2. Critères de performance

L'efficacité et les performances du (de la) SPM seront mesurées en fonction de :

- (a) De la qualité du suivi des actions inscrites dans le Plan de Passation de Marchés ;
- (b) Du respect des délais de l'exécution du Plan de Passation de Marchés, pour des actions qui relèvent de ses responsabilités ;
- (c) De la qualité de tous les dossiers relatifs à la Passation des Marchés ;
- (d) De la qualité du suivi des procédures de passation et des avis de non-objection.

Le (la) SPM s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir.

8. OBLIGATIONS DE L'UEP VIS-A-VIS DU (DE LA) SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES.

L'UEP remettra au (à la) Spécialiste en Passation des Marchés l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance du (de la) Spécialiste en Passation des Marchés sera faite tous les six mois au cours des missions de supervision des Bailleurs.



9. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT.

Les termes de rémunération se feront conformément à l'Ordonnance Ministérielle Conjointe N° 610/540/685 du 14/11/2024 portant fixation des modalités de mise en place des membres de l'Unité d'Exécution du Projet de Réhabilitation et Equipement Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

10. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES.

Le (la) Spécialiste en Passation de Marchés du Projet devra :

- (a) Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, Architecture, Administration, Passation des marchés, Droit, Finances, Commerce, Gestion, Economie, ou domaines connexes (minimum Bac + 3) ;
- (b) Disposer d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dont 3 ans au moins à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine.
- (c) L'expérience dans un projet sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la BADEA est un atout ;
- (d) Avoir une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais constitue un atout ;
- (e) Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés ;
- (f) Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point);
- (g) Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

11. CONSTITUTION DU DOSSIER.

Le dossier du candidat sera composé de :

- (a) Une lettre de motivation ;
- (b) Un curriculum vitae,
- (c) Copie certifiée du diplôme,
- (d) Les copies d'attestations des services rendus.

Le dossier de candidature sera adressé au Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique avec copie au Président du Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge. Il sera déposé sous pli fermé avec mention « Candidature au poste de Spécialiste en Passation des Marchés » à l'adresse suivante : Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche



Scientifique, B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. Tél: (+257) 22 22 94 50, E-mail: info@mesrs.gov.bi / Site web: <https://mesrs.gov.bi>

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au plus tard le 07/03/2025 avant 16 heures locales.

12. CONDITIONS D'EMPLOI.

- (a) Le (la) Spécialiste en Passation des Marchés sera membre de l'Unité d'Exécution du Projet ;
- (b) C'est un poste à temps plein ;
- (c) Le Spécialiste en Passation des Marchés est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

13. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION.

La sélection du *Spécialiste en Passation des Marchés* sera effectuée par une mise en concurrence restreinte. La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

- a) Présélection des candidats sur la base de comparaison des CVs des candidats sur 100 points ;
- b) Interview des candidats présélectionnés sur 100 points.

Les pondérations attribuées respectivement au CV et à l'Interview seront respectivement de 70% et 30%.

Les Candidats seront classés en fonction de leurs notes obtenues sur CV et à l'Interview combinées en utilisant les pondérations comme suit : $N \text{ Finale} = (N \text{ cv} \times 70\%) + (N \text{ Interview} \times 30\%)$.